

**⌘ Baccalauréat STMG Métropole–La Réunion ⌘**  
**7 septembre 2017**

**EXERCICE 2**

**6 points**

Le tableau ci-dessous donne la proportion d'électricité (exprimée en pourcentage et arrondie à 0,1 %) provenant des énergies renouvelables par rapport à la consommation totale d'électricité, par an, entre 2005 et 2014, en Belgique et en France.

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Rang de l'année : $x_i$	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Pourcentage d'électricité provenant de sources renouvelables en Belgique : $y_i$	2,4	3,1	3,6	4,6	6,2	7,1	9,1	11,3	12,4	13,4
Pourcentage d'électricité provenant de sources renouvelables en France : $z_i$	13,7	14,1	14,3	14,4	15,1	14,8	16,3	16,4	16,8	18,3

*Source Eurostat*

*Les deux parties de cet exercice peuvent être traitées de manière indépendante.*

**Partie B : Électricité provenant des énergies renouvelables en France**

1. Déterminer le taux d'évolution global de la part d'électricité issue des énergies renouvelables en France entre 2010 et 2014. On donnera la valeur arrondie à 0,1 %.
2. En déduire le taux d'évolution annuel moyen de la part d'électricité issue des énergies renouvelables en France entre 2010 et 2014. Donner la valeur arrondie à 0,1 % et interpréter le résultat trouvé.
3. À la fin de l'année 2014, un journaliste déclare : « Si l'on augmente la part d'électricité issue des énergies renouvelables de 5,4 % par an, alors plus d'un quart de l'électricité française sera issue des énergies renouvelables en 2022 ». Cette affirmation est-elle exacte ?